



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle, Boulevard de  
Pérolles 25, case postale, 1701 Fribourg

## PAR COURRIEL

Aux communes fribourgeoises  
Aux préfetures du Canton de Fribourg

*Fribourg, le 8 mai 2024*

### **Thème éolien du Plan directeur cantonal – Information aux communes et aux préfetures fribourgeoises sur les mesures des vents**

Mesdames les syndiques, Messieurs les syndics,  
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers communaux,  
Madame la préfète, Messieurs les préfets,

Les thèmes traités dans le plan directeur cantonal, en particulier celui des éoliennes, touchent directement ou indirectement l'ensemble des communes fribourgeoises. Récemment, le Grand Conseil a demandé la mise en place de mesures des vents. La Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle (DEEF), en accord avec la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME), souhaite informer toutes les communes sur le processus en cours pour la mise en place de ces mesures et le contexte dans lequel cela s'inscrit.

#### **Bref rappel**

En juin 2022, le Conseil d'Etat a invité les communes touchées directement par au moins un périmètre éolien défini dans le Plan directeur cantonal pour une séance d'information. Il s'agissait également de connaître leurs positions respectives concernant d'éventuelles études de vents à mener, la mise en place d'un Comité de pilotage pour réaliser une expertise indépendante et sur la possibilité d'implanter une éolienne-test.

Le Conseil d'Etat a reçu 23 réponses de communes avec des positions contrastées. Dans l'intervalle, le Grand Conseil a pris les décisions suivantes :

- > Un COPIL éolien a été créé. Il est coprésidé par le directeur DIME et le directeur DEEF, et aura la tâche de réexaminer la planification éolienne, de l'actualiser si nécessaire et de vérifier si d'autres critères que ceux retenus peuvent déterminer le choix des sites se prêtant le mieux à l'exploitation de l'éolien, dans le respect des procédures légales.

Direction de l'économie, de l'emploi  
et de la formation professionnelle DEEF  
Volkswirtschafts- und Berufsbildungsdirektion VWBD

Boulevard de Pérolles 25, case postale, 1701 Fribourg

T +41 26 305 24 02

[www.fr.ch/deef](http://www.fr.ch/deef)

Réf: DEEF

T direct: +41 26 305 24 01

Courriel: [deef@fr.ch](mailto:deef@fr.ch)

- > Un mandat a été donné au Conseil d'Etat pour la pose de mâts afin de procéder à des mesures des vents dans les 7 périmètres éoliens du Plan directeur cantonal, durant une période d'au moins une année et indépendamment des travaux du COPIL éolien. Il s'agira de vérifier si les données prises en compte pour la planification éolienne sont confirmées ou infirmées.

### **Situation actuelle**

La DEEF va prochainement procéder à un appel d'offres aux marchés publics, afin de pouvoir proposer un mandataire au Conseil d'Etat pour effectuer les mesures de vents. Sa publication sur la plateforme simap.ch aura lieu dans le courant du mois de mai.

Une fois le mandataire choisi par le Conseil d'Etat, au plus tôt dans le courant de l'été 2024, la DEEF prendra contact avec les communes concernées par un des sept périmètres du Plan directeur cantonal afin d'identifier ensemble les zones où les mâts de mesures pourraient être posés, étant entendu qu'un périmètre donné n'accueillerait qu'un seul mât. Le mandataire sera associé à cette démarche. Les premiers mâts pourraient être installés au plus tôt cet automne.

Les données de vents mesurées seront rendues publiques en temps réels, en toute transparence, et resteront propriété de l'Etat. Ces mesures seront également précieuses pour les travaux du COPIL éolien susmentionné.

Il est important de rappeler que les périmètres éoliens actuellement définis dans le Plan directeur cantonal représentent des zones dans lesquelles des études de détails peuvent être menées pour confirmer ou infirmer le potentiel identifié. Ensuite seulement, un éventuel parc éolien pourrait être projeté. Toutes les étapes relatives à une telle évolution seront inmanquablement réalisées dans le respect des règles démocratiques. Tous ces processus seront menés en toute transparence.

En espérant que ces informations vous seront utiles, je vous prie de croire, Mesdames les syndiques, Messieurs les syndics, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers communaux, Madame la préfète, Messieurs les préfets, à ma considération distinguée.



Olivier Curty  
Conseiller d'Etat, Directeur

#### **Copies**

- > Conseil d'Etat
- > Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME)
- > Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF)
- > Association des communes fribourgeoises (ACF)